

Compte rendu du Conseil Municipal du 12 novembre 2021

Le Conseil Municipal s'est réuni à 18h30 sous la présidence de M. Jean-Marc SARDAT, Maire de la Commune.

Présents : Mmes Jacqueline ANGLARD, Patricia MESQUITA-SILVA, MM. Jacques BLANCHARD, Rémi GARDÈS, Gilles PEYVEL, Jean-Marc SARDAT, Hervé VALLADIER.

Pouvoirs : Mme Patricia BILLARD à M. Rémi GARDÈS, M. Gérard LÉGER à Mme Jacqueline ANGLARD, M. Richard NUNES à M. Jacques BLANCHARD.

Secrétaire de séance : Mme Jacqueline ANGLARD

Lecture du compte rendu du conseil municipal précédent et approbation à l'unanimité.

Le Conseil Municipal a procédé à l'examen des sujets suivants inscrits à l'ordre du jour.

- Décision modificative N°2 :

M. le Maire expose qu'il est nécessaire de procéder à la modification suivante, dans le cadre du budget

2021 de la Commune : ajustement de dépense de 1 000 € et des modifications de chapitre.

Approbation à l'unanimité (10).

- Recrutement d'agents contractuels pour remplacer des agents publics momentanément absents :

Le Maire indique qu'en raison de l'absence momentanée de la secrétaire de Mairie, il sera nécessaire de recruter un agent contractuel de droit public et de signer auprès du CDG 42 une convention de délégation partielle de gestion du personnel.

Approbation à l'unanimité (10).

- Remboursement subvention Association Rozier Service :

L'association Rozier Service n'ayant obtenu que 2 000 € de subvention, M. le Maire demande que le remboursement de l'avance de subvention auprès de l'association soit identique au montant perçu.

Approbation pour (8).

(Les deux membres de l'association ne prennent pas part au vote).

- Délégations consenties au Maire par le Conseil Municipal :

M. le Maire demande au Conseil le rajout d'une délégation supplémentaire :

- De procéder au dépôt des demandes d'autorisation d'urbanisme relatives à la démolition ou à l'édification des biens municipaux à hauteur de 11 000€.

Approbation pour (9),

(M. le Maire ne prend pas part au vote).

- Achat d'une maison cadastrée C133 et de terrains frappés d'alignement cadastrés C242-C243 C244 :

Le Conseil Municipal souhaite se porter acquéreur d'un bâtiment avec ses terrains dans l'objectif de la création d'un parking.

Pouvoir est donné à M. le Maire pour la réalisation de cette opération.

Approbation à l'unanimité (10).

- Vente de l'immeuble C133 – Autorisation d'engager le processus :

Le Conseil Municipal envisage, après l'acquisition de l'immeuble C133, sa mise en vente.

Pouvoir est donné à M. le Maire pour la réalisation de cette opération.

- **Convention Territoriale Globale avec le syndicat Intercommunal des rives (Relais petite enfance) :**

M. le Maire présente la convention de fonctionnement. Il s'agit de remplacer la convention entre les collectivités au vu du changement de dénomination du Relais d'Assistants Maternelles en Relais Petites Enfance (RPE) et d'en définir les missions. De s'associer également au Syndicat Intercommunal des Rives (SIDR) pour porter le dispositif de la convention Territoriale Globale (CTG) proposé par la CAF. Ce dispositif remplace les Contrats Enfance Jeunesse (CEJ).

Pour rappel : La Convention Territoriale Globale couvre les domaines d'intervention suivants : petite enfance, enfance, jeunesse, parentalité, accès aux droits, inclusion numérique, animation de la vie sociale, logement, handicap, accompagnement social.

Le projet de signature concerne les communes suivantes : Aboën, Çaloire, Fraisses, Rozier-Côtes-d'Aurec, Saint-Maurice-en-Gourgois, Saint-Nizier-de-Fornas, Saint-Paul-en-Cornillon-Unieux.

Approbation à l'unanimité (10).

- **Convention 2022 Stérilisation des chats errants avec 30 millions d'Amis :**

Le renouvellement de l'accord passé avec 30 millions d'amis (en février 2021) est présenté. Pour rappel cette association prendra 50 % des frais inhérents à la stérilisation des chats errants de la commune.

Le coût restant à la charge de la commune sera d'environ 50 € par opération.

Un budget de 1000 € est alloué.

Approbation à l'unanimité (10).

- **Convention prise en charge des animaux errants :**

La commune ne disposant pas de fourrière animale, une convention de prise en charge des animaux errants est proposée par Le Chenil des Pins.

Approbation à l'unanimité (10).

- **Demandes de subvention Région, Département et DETR 2022 :**

M. le Maire expose, après expertise faite par un architecte, que le bâtiment de l'ancienne école de Rochegut nécessite d'importants travaux. Après estimation par une première phase d'études, le projet ne pourra être réalisable sans demande de subvention.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité la demande des subventions, auprès de la Région, du Département et de la DETR 2022.

Approbation à l'unanimité (10).

- **Adhésion Géoloire :**

L'adhésion au service de système d'information géographique (exploitation du plan et de la matrice cadastrale) arrivant à échéance, le renouvellement est proposé pour une durée de 6 ans

Approbation à l'unanimité (10).

- **Adhésion Géoloire adresse :**

Le SIEL-TE propose à ses adhérents la mise en place d'une plateforme cartographique pour le recensement de ses adresses (Réseau fibre optique THD42).

Approbation à l'unanimité (10).

Questions diverses :

Des appels de subventions sont demandés. La commune garde la même ligne de conduite qui est de privilégier son aide aux associations de la commune.

La secrétaire :
Jacqueline ANGLARD

Le Maire :
Jean-Marc SARDAT